

Compte rendu de la réunion du conseil syndical du 22/01/2024

Étaient présents : voir fiche d'émargement.

Présentation par Angel Perez, président, de l'ordre du jour.

Compte rendu rédigé par : Thierry DUGAST

Avant d'aborder celui-ci, nous évoquons la matinée au cours de laquelle les nouveaux membres du conseil ont pu, en compagnie de Christian Hoffmann et Gilles Daviau, parcourir et découvrir le canal. Une visite riche de découvertes pour un édifice plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord !

A l'ordre du jour :

1-Rappel par le président de l'importance du nettoyage et de l'entretien du canal et de ses abords. Que cet entretien est à la charge des riverains, que les responsables de tronçons sont invités à faire passer le message auprès de ceux-ci.

Est évoqué ici le coût de cet entretien si celui-ci était réalisé par un prestataire : trop élevé pour être assumé par le syndicat.

2- Le site internet : le site est mis à jour par Angel Perez, mais le trop peu d'évènements ne permet pas de l'alimenter régulièrement.

Le site coûte environ 300 euros par an, somme qui est financée par l'indemnité du président (250 euros). Le conseil est d'avis que cette indemnité ne doit pas être utilisée pour financer le site mais doit être versée au président.

3- Canal CAN DAY. La mairie d'Amélie-les Bains et Mme Blazy, présidente de l'ASA Can Day, demandent au syndicat du canal Jaubert s'il est possible qu'une "absorption" du canal Can Day soit réalisée par le canal Jaubert. Ce canal est un canal de propriétaires, dont le statut juridique est mal défini. Ce canal compte une cinquantaine d'utilisateurs. Il est en grande partie fermé mais son état est dégradé. Le regroupement des canaux permettrait à la commune d'Amélie de gérer les travaux sur ces deux ouvrages en n'ayant qu'un interlocuteur.

Les conditions préalables posées par le canal Jaubert pour que ce regroupement soit réalisé :

-Pas de transfert d'argent entre canaux.

-Mise en commun de la gestion administrative et organisationnelle.

Deux réunions avec la mairie ont été tenues pour discuter des problèmes que soulève cet éventuel regroupement. D'autres discussions seront nécessaires pour qu'une décision soit prise.

4-Travaux prévus sur le canal Jaubert.

4-1Travaux route du vieux pont.

Ces travaux importants sont financés :

par le département dont la subvention est accordée pour un montant 15 820 euros,

par l'agence de l'eau pour un montant de 60% de la facture globale ; cette subvention n'est pas encore allouée ce jour

et par l'ASA pour un montant 14 109 euros.

La pose de désableurs sur ce tronçon est en discussion avec l'agence de l'eau qui ne juge pas utile ces équipements et ne souhaite pas les financer.

4-2 Travaux du ravin Lafitte.

Ces travaux ont pour but d'améliorer la répartition de l'eau entre, d'un côté le ravin Lafitte et de l'autre côté Can Malcion. Coté ravin, un système de gué en béton avec une lumière d'écoulement. Ce système permet un écoulement calibré de l'eau du canal vers le ravin et l'évacuation des eaux pluviales par débordement en cas de fortes pluies.

Coté Can Malcion un système de vanne métallique sera posé pour contrôler le débit d'eau. Montant des travaux : 1 084 euros réalisés par l'entreprise de maçonnerie Moret.

5- Organisation de la journée de nettoyage.

Cette journée aura lieu le samedi matin 23/03/2024. Chaque responsable de secteur reçoit ses consignes sur papier.

6- Présentation du budget primitif.

Voir le document « projet de budget » joint. Ce budget est adopté à l'unanimité.

7- Questions diverses.

Il est décidé de changer et de n'utiliser qu'un seul code pour tous les cadenas posés sur le canal pour simplifier les choses. Ce code devient 1789 sauf rue Joan DI qui devient 9871.

Cette réunion a été clôturée par la traditionnelle galette des rois du mois de janvier.